

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 03 DÉCEMBRE  
2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE  
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENT.ES :**

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller

**ÉTAIENT ABSENT.ES :**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :**

Annick Latreille	Adj. directrice générale
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. Administrative
Denis Landry	Directeur général

---

**1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h13.

---

**2. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par la mairesse suppléante, madame Stéphanie Landry. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

---

**3. RÉSOLUTION N° 2024-217  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2024 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.**

---

**4. RÉSOLUTION N° 2024-218**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05  
NOVEMBRE 2024 : ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2024 tel que rédigé.

---

**5. RÉSOLUTION N° 2024-219**

**TECQ 2019-2024, PROGRAMMATION NO 05 : ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide, qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habilitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

---

**6. RÉSOLUTION N° 2024-220  
DEMANDE DE CONTRIBUTION / PROJET DE LIVRE DE  
MONSIEUR BERNARD LANDRY : AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'**autoriser une aide financière au montant de cinq cents dollars (500,00 \$) pour le projet de livre de monsieur Bernard Landry, « La Petite histoire de Washtawoka, Île-à-Michon et Aguanish », supervisé par la Société historique de la Côte-Nord.

---

**7. RÉSOLUTION N° 2024-221  
TÉLÉPHONE CELLULAIRE / PRÉPOSÉ À L'EAU POTABLE /  
ATTRIBUTION D'UN MONTANT FORFAITAIRE MENSUEL:  
AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'**octroyer un montant forfaitaire de soixante-dix dollars (70,00 \$) par mois à monsieur Denis (J) Landry, préposé à l'eau potable, à compter du 01 décembre 2024, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de son travail.

---

**8. RÉSOLUTION NO 2024-222  
DEMANDE DE CONTRIBUTION / RÉSIDENCE LES DOUCES  
HEURES DE L'ÂGE : AUTORISATION**

**ATTENDU** que la résidence les Douces Heures de l'Âge offre différents services à l'ensemble de la population de Natashquan, notamment le comptoir pharmaceutique, en plus de répondre aux besoins de ses résidents;

**ATTENDU** que l'accès au stationnement de la résidence en période hivernale requiert les services coûteux d'un déneigeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**DE** verser une contribution, non récurrente, au montant de mille dollars (1 000,00 \$), pour aider l'administration des Douces Heures de l'Âge à couvrir les frais de déneigement pour la saison 2024-2025.

---

**9. RÉSOLUTION NO 2024-223  
PROJET DE RÈGLEMENT N° R-2024-004 « RÈGLEMENT  
RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL  
MUNICIPAL » MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1-1989 « AYANT  
POUR OBJET LA CONDUITE DES DÉBATS ET LE MAINTIEN  
DU BON ORDRE DANS LES SÉANCES DU CONSEIL  
MUNICIPAL » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**ATTENDU** l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du projet de règlement n° R-2024-004 lors d'une séance antérieure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le règlement n° R-2024-004, « Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil municipal » modifiant le Règlement 1-1989 « ayant pour objet la conduite des débats et le maintien du bon ordre dans les séances du conseil municipal », soit adopté par le conseil, sans changement.

---

**10. RÉSOLUTION NO 2024-224  
RÈGLEMENT N° R-2024-005 « RÈGLEMENT POUR  
APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA  
GESTION CONTRACTUELLE N° R-2022-003 » : ADOPTION**

**ATTENDU** l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du projet de règlement no R-2024-005 lors d'une séance antérieure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le règlement no R-2024-005, « Règlement pour apporter une modification au règlement sur la gestion contractuelle n° R-2022-003 », soit adopté par le conseil, sans changement.

---

**11. RÉSOLUTION NO 2024-225  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° R-2024-  
006 POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA  
BRASSERIE LA MOUCHE : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Après les explications de l'adjointe directrice générale,

la conseillère Renée Lapierre donne avis que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement d'emprunt n° R-2024-006 pour l'acquisition de l'immeuble de la Brasserie La Mouche, et dépose ce projet de règlement.

---

**12. RÉSOLUTION NO 2024-226  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° R-2024-006 POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA BRASSERIE LA MOUCHE : ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité cherche à se doter d'un bâtiment dédié aux travaux publics ainsi qu'à l'établissement d'un service de sécurité incendie;

**ATTENDU** que la Municipalité désire faire cette acquisition, notamment en vue de travailler en collaboration avec le Conseil de bande des Premières Nations innues de Nutashquan et les communautés voisines, pour le développement d'un nouveau service de sécurité incendie;

**ATTENDU** le souhait des membres du conseil d'entreprendre des démarches afin de valider le financement requis pour l'acquisition de l'immeuble;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le premier projet de règlement d'emprunt n° R-2024-006, pour l'acquisition de l'immeuble de la Brasserie La Mouche, soit adopté par les membres du conseil tel que libellé.

---

**13. RÉSOLUTION NO 2024-227  
AÉROPORT CYNA / TRANSPORTS CANADA / OUTIL BUDGÉTAIRE 2024 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'outil budgétaire 2024 tel que présenté par le directeur général.

---

**14. RÉSOLUTION NO 2024-228  
TRANSPORTS CANADA / DECRET N° 1660-2024 / SIGNATURES DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION ET DES BAUX « IMMEUBLE » ET « ÉQUIPEMENTS » COUVRANT L'ANNÉE 2024 : AUTORISATION ET MANDATAIRES**

**ATTENDU** le décret gouvernemental n° 1660-2024, adopté le 27 novembre 2024, qui autorise la Municipalité de Natashquan à conclure l'entente supplémentaire de contribution et à signer les baux « Immeuble » et « Équipements » pour l'année 2024 la liant à Transports Canada pour l'exploitation de l'aéroport de Natashquan;

**ATTENDU** que le décret sera publié dans la Gazette officielle du Québec (partie 2) No. 51, le 18 décembre 2024;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal signifient leur consentement afin de procéder à la signature de l'entente de contribution et des baux « Immeuble » et « Équipements » couvrant l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente supplémentaire n° 6 et les baux n° NK-822 et NK-823.

---

**15. RÉOLUTION NO 2024-229  
MAJORATION ET PROLONGATION DE LA MARGE DE  
CRÉDIT DE L'AÉROPORT JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2025 :  
AUTORISATION ET MANDATAIRE**

**ATTENDU** les délais de transfert de la contribution de Transports Canada à la Municipalité de Natashquan en lien avec les opérations aéroportuaires, délais dus en partie au report de l'approbation par décret provincial des « Ententes » liant les parties;

**ATTENDU** que la marge de crédit, actuellement à 200 000,00 \$, arrive à échéance le 31 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à demander à l'institution financière Caisse populaire Desjardins que la marge de crédit au montant de 200 000,00 \$, reliée au compte bancaire de l'aéroport, soit valide jusqu'au 28 février 2025.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé pertinent auprès de l'institution financière aux fins de cette prolongation.

---

**16. RÉOLUTION NO 2024-230  
DESTINATION NATASHQUAN (COPACTE) / SOUTIEN  
FINANCIER 2024 / : ENTÉRINEMENT**

**ATTENDU** le soutien financier accordé par la Municipalité de Natashquan auprès de Destination Natashquan (COPACTE) en appui des opérations pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**QUE** soit entériné le versement effectué par l'administration municipale en novembre 2024, avec l'accord préalablement reçue des membres du conseil, d'une contribution à l'organisme au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$).

---

**17. RÉSOLUTION NO 2024-231  
FQM ASSURANCES / RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE  
Q19800339 / RENOUELEMENT : AUTORISATION ET  
MANDATAIRE**

**ATTENDU** le renouvellement annuel des assurances collectives auprès de FQM assurances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguy, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'accepter** la proposition de renouvellement pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2026 en tenant compte d'une augmentation globale de 8,2 %.

**D'autoriser** le directeur général à signer tout document jugé pertinent, pour et au nom de la Municipalité, afin de compléter le renouvellement de l'assurance collective.

---

**18. RÉSOLUTION NO 2024-232  
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE LA  
CAISSE DESJARDINS ET DE LA MRC DE MINGANIE POUR  
LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NATASHQUAN :  
AUTORISATION**

**ATTENDU** qu'il est requis de faire l'achat d'équipements pour l'animation auprès des enfants à la bibliothèque municipale, notamment un téléviseur et un ordinateur portable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguy, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de Natashquan autorise la demande de soutien financier auprès de la Caisse populaire Desjardins, de même qu'auprès de la MRC de Minganie.

**QUE** la conseillère Renée Lapierre soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document et formulaire jugé pertinent à ces demandes, incluant, s'il y a lieu, l'entente de financement.

---

**19. RÉSOLUTION NO 2024-233  
AVIS DE VACANCE D'UN POSTE DE CONSEILLER  
MUNICIPAL :**

À la suite de la réception par le greffier-trésorier le 13 novembre 2024 de la lettre de démission de monsieur Mathieu Vigneault, conseiller municipal, et conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le directeur général informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal occupé par ce dernier est désormais vacant.

Conformément à l'article 337, il a été convenu à l'unanimité des membres du conseil présents de ne pas pourvoir le poste vacant par une élection partielle et de repousser l'exercice démocratique à l'élection générale du 05 novembre 2025.

---

**20. RÉSOLUTION NO 2024-234  
REPLACEMENT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE :  
NOMINATION**

**ATTENDU** la vacance du poste de conseiller occupé par monsieur Mathieu Vigneault, nommé maire suppléant substitut, tel que libellé dans la résolution n° 2024-174;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité de la mairesse suppléante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguy, et résolu à l'unanimité;

**DE NOMMER** pour une période allant du 03 décembre 2024 au 04 novembre 2025, la conseillère Renée Lapierre en tant que mairesse suppléante substitut, en l'absence ou en incapacité du maire et de la mairesse suppléante.

---

**21. RÉSOLUTION NO 2024-235  
EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES OPÉRATIONS À LA  
PATINOIRE MUNICIPALE / SAISON 2024-2025 :  
AUTORISATION**

**ATTENDU** que les membres du conseil statuent sur l'utilité de bonifier l'offre de services à la patinoire municipale en augmentant le nombre de plages horaires d'ouverture;

**ATTENDU** la disponibilité de madame Julie Sauvé, possédant déjà un lien d'employabilité avec la Municipalité, pour combler le poste de responsable des opérations de la patinoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguy, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;



D'autoriser l'administration à procéder à l'embauche de madame Julie Sauvé au poste de responsable des opérations de la patinoire pour la saison 2024-2025, selon les modalités convenues.

---

**22. RÉSOLUTION NO 2024-236  
EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ANIMATION ET À  
L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE / SAISON 2024-2025 :  
AUTORISATION**

**ATTENDU** que les membres du conseil statuent sur l'utilité de bonifier l'offre de services à la patinoire municipale en augmentant le nombre de blocs horaires d'ouverture;

**ATTENDU** la pertinence de procéder à l'embauche d'un deuxième employé;

**ATTENDU** la candidature reçue de monsieur Jérémy Landry, possédant déjà un lien d'employabilité avec la Municipalité, pour combler le poste de préposé à l'animation et à l'entretien de la patinoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration à procéder à l'embauche de monsieur Jérémy Landry au poste de préposé à l'animation et à l'entretien de la patinoire pour la saison 2024-2025, selon les modalités convenues.

---

**23. RÉSOLUTION NO 2024-237  
AIDE-DÉNEIGEUR / PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024 /  
EMBAUCHE : AUTORISATION**

**ATTENDU** le poste à combler d'aide-déneigeur pour l'entretien hivernale des rues et des allées municipales;

**ATTENDU** le désir manifesté par M. Gino Hounsell d'occuper le poste pour la saison hivernale 2024-2025;

**ATTENDU** que ce dernier a déjà occupé la fonction d'aide-déneigeur l'année précédente, et ce, à la satisfaction de l'administration municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**DE** procéder à l'embauche de M. Gino Hounsell pour la période hivernale 2024-2025 à une date qui reste à déterminer en regard des aléas météorologiques, à raison de 40h par semaine aux conditions convenues.

---

**24. RÉSOLUTION NO 2024-238  
ADMINISTRATION MUNICIPALE / POSTE VACANT / DIRECTEUR.TRICE GÉNÉRAL.E / APPEL DE CANDIDATURES :  
AUTORISATION**

**ATTENDU** la fin prévue le 28 février 2025 du contrat liant l'actuel directeur général et la Municipalité de Natashquan;

**ATTENDU** que les membres du conseil reconnaissent l'importance de combler rapidement le poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir le poste de directeur.trice général.e de la Municipalité de Natashquan.

---

**25. RÉSOLUTION NO 2024-239  
NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
INTÉRIMAIRE : NOMINATION**

**ATTENDU** la volonté exprimée par les membres du conseil de procéder à une transition efficace en vue du remplacement projeté de l'actuel directeur général, monsieur Denis Landy;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**DE nommer** Annick Latreille, directrice générale intérimaire, le temps que la Municipalité embauche une nouvelle ressource.

---

**26. RÉSOLUTION NO 2024-240  
DEMANDE D'APPUI / MAISON SAINT-DILON / PROJET  
COLLABORATIF AVEC PANACHE ART ACTUEL : APPUI**

**ATTENDU** le projet collaboratif à venir entre la Maison Saint-Dilon et « Panache art actuel »;

**ATTENDU** que ce projet consiste à accueillir des artistes en résidence;

**ATTENDU** que ce projet s'inscrit parfaitement dans la vision prônée par la Municipalité en regard de l'enrichissement de la vie culturelle de Natashquan;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'appuyer** la démarche de la Maison Saint-Dilon auprès du Conseil des Arts et des Lettres afin d'avoir le soutien financier requis pour accueillir des artistes en résidence.

**27. RÉSOLUTION NO 2024-241**

**REMPLACEMENT D'UNE BORNE-FONTAINE / FACTURES DES ENTREPRISES « MINI-ÉQUIPEMENTS HAVRE-SAINT-PIERRE » ET DE « SERVICES TECHNO JB » : AUTORISATION DE PAIEMENT**

**ATTENDU** la nécessité d'entretenir les bornes-fontaines pour le bon fonctionnement des opérations liées au service incendie dans la Municipalité;

**ATTENDU** le remplacement à la suite d'un bris de la borne-fontaine située face au 71, rue du Pré;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à acquitter la facture émise par l'entreprise Mini-Équipement du Havre Inc., au montant de mille cinq cents dollars (1500,00\$, avant taxes) pour l'utilisation d'une pelle mécanique lors des travaux d'excavation, opérateur inclus.

D'autoriser l'administration municipale à acquitter la facture émise par l'entreprise Techno Services JB Inc. au montant de six cents dollars (600,00\$, avant taxes) pour la coordination et la réalisation des travaux.

---

**28. RÉSOLUTION NO 2024-242**

**RACCORDEMENT DES PUIITS DE CAPTATION D'EAU POTABLE / ENTREPRISE « CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ » / AJUSTEMENT DE LA FACTURATION : AUTORISATION**

**ATTENDU** les travaux de raccordement des puits de captation d'eau potable dûment effectués;

**ATTENDU** la facture reçue de l'entreprise « CWA mécanique de procédé » relative à un ajustement convenu de la facturation au montant de 4 148,49 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à payer un montant de quatre mille cent quarante-huit dollars et quarante-neuf sous (4 148,49 \$, avant taxes) à l'entreprise « CWA mécanique de procédé » pour les travaux réalisés.

---

**29. RÉSOLUTION NO 2024-243**  
**RÈGLEMENT N° R-2024-003 « REGLEMENT POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 90-2 AFIN DE PERMETTRE LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS CERTAINES COURS AVANT ET RÉGULARISER UNE NORME DE MARGE DE REcul AVANT EN ZONE COMMERCIALE Ca: ADOPTION**

**ATTENDU** la résolution n° 2024-212 par laquelle le conseil municipal a adopté le deuxième projet de règlement n° R-2024-003;

**ATTENDU** l'avis public affiché le 13 novembre aux endroits prescrits invitant les personnes habiles à voter à une participation référendaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le projet de règlement n° R-2024-003 « Règlement modifiant le règlement n° 90-2 - Règlement de zonage » soit adopté par le conseil, sans changement.

---

**30. RÉSOLUTION NO 2024-244**  
**COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 novembre 2024 et en autorise le paiement.

---

**31. RÉSOLUTION NO 2024-245**  
**COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 novembre 2024 et en autorise le paiement.

---

**32. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS**

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de novembre 2024, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

---

### **33. BALANCE DE VÉRIFICATION**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

---

### **34. CORRESPONDANCES**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

---

### **35. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---

### **36. RÉOLUTION NO 2024-246 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 20h19.

---

Stéphanie Landry  
Mairesse suppléante

---

Denis Landry  
Directeur général